

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2024

**Date de convocation : 22/03/2024**

**Date d'affichage : 22/03/2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Présents : 18 dont 3 pouvoirs**

**Votants : 21**

**Le cinq avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents** : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie - Mme GILLOT Séverine –Mme VANDY Hélène – M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

**Etaient absents excusés** :

M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore

Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à M. HUVELLE Richard

Mme CAVRIL Isabelle

Mme DECOTTE Valérie

**OBJET : Fonds de concours équipement de la CAMVS pour l'installation de la sirène communale**

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'il convient d'installer une sirène d'alerte.

Véritable outil d'alerte et d'information à la population, la commune souhaite se munir d'une sirène afin de prévenir la population des dangers majeurs.

Elle sera ainsi un outil pour notre Plan Communal de Sauvegarde et pourra prévenir des risques liés à notre Plan d'Exposition aux Risques Inondation (PERI) de la Sambre.

Pour la réalisation de ce projet, deux devis sont versés au dossier. L'un concerne la fourniture et la pose de la sirène à hauteur de 13 130.00 € H.T. et l'autre la fourniture et la pose d'une armoire de commande à distance pour se servir de la sirène. Ce dernier devis s'élève à 2 940.00 € H.T.

Nous bénéficions déjà d'une aide financière au titre de la DETR à 45 %, soit 7 231.50 €

Après avoir voté l'inscription au budget primitif 2024, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la CAMVS.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Installation d'une sirène d'alerte	16 070.00	Fonds de concours CAMVS (35 %)	5 624.50
		DETR (45%)	7 231.50
		Autofinancement	3 214.00
<b>TOTAL</b>	<b>16 070.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 070.00</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé du rapporteur**

**Après en avoir délibéré**

**et avec 21 VOIX POUR**

**Autorise** Monsieur le maire à déposer une demande de fonds de concours auprès la CAMVS, d'un montant de 5624.50 €, pour les travaux d'installation d'une sirène d'alerte.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS  
 SIGNE LECTURE FAITE  
 POUR COPIE CONFORME  
 A PONT SUR SAMBRE  
 Le 06 Avril 2024  
 M. DETRAIT - Maire

